

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
Mme Valetta Ardisson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact des transferts de compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Un décret en Conseil d'État précise les modalités et la date de transmission de ce rapport.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec ce rapport, on pourra apprécier dans un premier temps la mise en place de la compétence eau et assainissement pour les communautés de communes.

Cela permettra d'avoir un retour d'expérience sur la mise en place de la compétence eau et assainissement.